



Règlement intérieur 2022-2023

Les 12 règles suivantes sont posées :

- pour le confort et la sécurité de tous ;
 - pour préserver un environnement le moins toxique possible ;
 - pour que l'atelier continue à assurer ses activités de façon agréable sur le long terme.
1. Il est recommandé d'éteindre les portables pendant la séance ou de les mettre sur le mode avion. Bien sûr, on peut les rallumer brièvement pour prendre une photo.
 2. L'atelier est un endroit susceptible de dégager beaucoup de poussières, la terre contient notamment de la silice et, inhalée, elle peut donner à long terme, la silicose. On essaie au maximum de ne pas dégager de poussières : le ponçage est proscrit à l'intérieur ; on essaie de nettoyer son poste de travail ou les alentours du poste soit en aspirant, soit en humidifiant ; on essaie de ne pas souffler sur les pièces, notamment au tournassage on utilisera un pinceau sec.
 3. On récupère le plus possible la terre en évitant de laisser sécher de gros morceaux qui deviennent inutilisables rapidement ; on les range soigneusement rassemblés en boules dans le sac plastique adéquat et la boîte qu'on referme.
 4. On n'utilise que les matériaux de l'atelier qui ont été sélectionnés pour leur absence de nocivité ou leur moindre nocivité.
 5. On n'amène pas ses propres outils ; on utilise ceux de l'atelier afin d'éviter les mélanges ou les pertes, on ne les emprunte pas non plus et on les range soigneusement aux endroits prévus après les avoir nettoyés.
 6. On évite les gestes dangereux (eau près de l'électricité, gestes dangereux pour soi-même ou les voisins, manipulation hasardeuse). On manipule les outils délicats qu'on ne connaît pas (par exemple, la croûteuse) avec précaution et avec l'aide de l'intervenant. On écoute et on applique les conseils : par exemple ne pas laisser d'outils contondants sur la girelle du tour ou les tenir de façon à ce qu'on ne risque pas de se blesser avec.
 7. Dans la mesure du possible on émaille avec des gants et un masque.
 8. A la fin de la séance on participe au nettoyage général visant à laisser un poste de travail aussi agréable pour les suivants que vous l'avez trouvé en arrivant.
 9. L'usage des fours est du ressort exclusif des intervenants de l'association. On évite d'amener des pièces faites à l'extérieur dont le matériau est mal connu pour sa tenue à la cuisson. Le nombre et le volume des pièces à cuire doit rester raisonnable; le surcoût pour pièces nombreuses ou volumineuses ou pour des cuissons multiples de la même pièce est à établir avec l'intervenant.
 10. Les livres de la bibliothèque d'art sont empruntables par l'adhérent avec accord de l'intervenant et inscription sur le livre d'emprunts sauf certains livres, anciens ou rares ou précieux consultables uniquement sur place.
 11. On évite de manger et de boire à l'intérieur de l'atelier, pour des raisons d'hygiène et sécurité.
 12. Les horaires des cours seront respectés, les séances ne seront pas reportées ou alors de façon exceptionnelle, pour raison de force majeure ou médicale, et sur une plage d'ouverture de l'atelier.